Mai-Juin-Juillet 2019
2019 – IR9-6

Mouvement Retrouvailles
adopté(e)s – non adopté(e)s – parents
Info-Retrouvailles

Mot de la présidente

C'est le temps des vacances!

Premièrement, je tiens à m'excuser pour le délai à vous livrer votre Info-Retrouvailles. Comme pour vous tous, la vie déroule à vitesse grand V et le temps me manque. Il est vrai que depuis la mise en vigueur de la Loi 113, il est plutôt difficile de prendre de l'avance dans notre travail. Comme nous sommes là pour répondre à vos questions, à vos demandes, à voir à vos inscriptions et à la vérification des concordances, aux recherches, aux retrouvailles, à l'accompagnement et aux côtés politique et administratif, nous devons prendre les dossiers un à un selon les disponibilités. Je tiens à vous remercier pour votre patience et votre compréhension à cet égard. Comme je le dis souvent, nous avons tous seulement 1 tête et 2 bras, on ne peut pas aller plus vite que le moulin.

Je parle du temps qui file à toute allure, mais je dois également prendre du temps pour me reposer quelque peu. Je serai donc absente à compter du 27 juillet jusqu'au 19 août. J'espère que vous aussi en profiterez pour vous évader un peu, prendre du temps pour soi, visiter plein de beaux endroits, profiter du temps avec la famille et les amis, remettre les compas à l'heure, refaire le plein d'énergie et être heureux et reposé pour reprendre la besogne après quelques semaines de farniente.

L'automne reviendra trop rapidement, mais nous serons là, prêts à continuer nos activités régionales, à reprendre l'enregistrement des émissions « Loin des yeux, Près du cœur » et pour voir à faire modifier quelques procédures et/ou modalités législatives en lien avec la Loi 113. Comme plusieurs l'ont constaté, les délais sont longs et j'ai vaguement l'impression que ça n'ira pas en s'améliorant. Un aperçu à jour des procédures vous est présenté dans les pages qui suivent.

Je vous souhaite un bel été et de belles vacances. Bonne lecture.

Caroline Fortin, présidente

« L'année post Loi 113… et la résilience » - retour sur notre colloque

Le samedi 4 mai 2019, au Club de golf de Joliette, se tenait notre colloque annuel. Nous avons eu un france succès grâce à l'entière participation de nos 72 participants, nos 2 conférenciers, nos bénévoles et l'organisation des responsables du Club de golf et de leur traiteur.

L'avant-midi était réservé aux échanges divers, notamment sur la Loi 113. Nous avons eu droit à de nombreuses questions et réponses, ainsi qu'à de beaux témoignages. En après-midi, nos deux conférenciers, M. Patrick Pelletier et Mme Manon Laberge, nous ont entretenus de façon bien différente l'un de l'autre de la résilience. Tous ont semblé grandement apprécié ces deux conférences basées sur des faits vécus.

Deux collations et un buffet froid ont été servi et nos participants se sont sustentés suffisamment.

Nous tenons donc à vous remercier, toutes et tous, et nous vous donnons rendez-vous le 2 mai 2020 dans un endroit qui reste à déterminer. INDICE : Région de montagnes et de forêts…

« Loin des yeux, près du cœur »

L'émission est en pause estivale. La diffusion de nouvelles émissions reprendra au début du mois de septembre. Si vous désirez nous faire part de votre histoire, de lancer un avis de recherche ou nous témoigner de vos retrouvailles, n'hésitez pas à contacter Normay St-Pierre par courriel (normay.stpierre@videotron.ca) pour faire partie d'une de nos prochaines émissions. Faites-vite si vous désirez lancer votre message à court terme.

Concept sympathique – aucun déplacement - les enregistrements sont faits par téléphone pendant que vous êtes confortablement installé dans votre demeure.

Cette émission est diffusée directement de notre site Internet, en version « Sound Cloud* ». Pour avoir accès aux émissions, vous devez visitez notre page *Facebook* ou notre site *Internet*. Les émissions sont également disponibles via la page Facebook de l'émission « *Loin des yeux, près du cœur* » ou sur le site de *Adoption – Émotions – Retrouvailles (A.E.R.)*

N'hésitez pas à partager et à émettre vos commentaires. Ils sont tous lus et appréciés. On ne sait jamais qui peut écouter ou lire le tout. Tentez votre chance! Un résumé écrit par Mme Marthe Charest est également disponible quelques temps après la diffusion de l'émission.

** SoundCloud est une plateforme de distribution audio en ligne sur laquelle les utilisateurs peuvent collaborer, promouvoir et distribuer leurs projets musicaux* - Cliquez ici pour écouter les émissions sur notre radio-web avec SoundCloud

Volet politique

Le 16 juin 2019 est enfin arrivé! Quelques semaines sont passées et quelques directives ont changé quant à la transmission des renseignements. En effet, par suite de consignes reçues par des conseillers juridiques, le MSSS a appliqué certaines restrictions dès la première semaine de l'entrée en vigueur. L'étau c'était resserré royalement! Mais, après l'intervention de la ministre de la Santé, Mme Danielle McCann et probablement quelques études plus approfondies, on a remis de l'eau dans le vin et le tout c'est éclairci, quoiqu'il reste encore des irritants majeurs.

En fait, au début juillet, nous avons appris que l'information, notamment quant à l'identité du père, ne serait divulguée que lorsqu'il y aura preuve à l'appui, soit un document dûment signé reconnu par le gouvernement. C'est donc dire que dans les dossiers où la mère a divulgué le nom du père et qu'il a été inscrit au dossier, si ce père n'a rien signé, l'information ne serait pas divulguée. Ils entreprendront des démarches pour retrouver ce présumé père pour obtenir son consentement…Ils ne pourront confirmer le tout uniquement sur la parole de la mère à la naissance.

Il semblerait qu'une procédure similaire s'étendrait à une personne dite « introuvable ». Ce qui reste à confirmer.

En ce qui a trait à la mère (ou au père qui a signé), tout document d'époque comme le consentement à l'adoption, un acte d'abandon, un certificat ou acte de baptême dûment signé par la mère ou le père pourra être utiliser pour confirmer la filiation. Ils considèrent ces documents comme une reconnaissance de la part du ou des parents. Différents autres documents incluant une signature confirmant que leur enfant a été confié à l'adoption seront également reconnus, ainsi que les constats de naissance, dossiers d'accouchement et documents remplis dans un milieu hospitalier par le personnel en place, indiquant le nom de la mère. Pour les parents qui auraient inscrits un refus à la divulgation de leur identité, automatiquement, ce document est considéré comme admissible. Le parent admet sa filiation d'office. Donc, 12 mois après le décès, sur demande, son identité pourra être dévoilée.

Les intervenant(e)s devront faire preuve de jugement clinique quant à la nature des documents avant de transmettre les informations. Ils devront se faire une idée, une opinion claire à la suite d'une réflexion, sur la valeur des documents disponibles. Porter un jugement clinique demande une certaine maturité intellectuelle et professionnelle tant en matière d'attention, de capacité de raisonnement, que de synthèses, pour en arriver à une déduction logique. Un tel jugement est complexe parce qu'il vient se greffer sur les connaissances du sujet, ce qui suppose certains apprentissages préalables.

POURQUOI NE PAS SIMPLEMENT DONNER L'INFORMATION INCLUSE AU DOSSIER… EN AJOUTANT UNE BELLE PETITE NOTE, **EN CARACTÈRES GRAS**, QUE L'INFORMATION TRANSMISE N'A PU ÊTRE VÉRIFIÉE ET QU'ELLE REPOSE SUR DES RENSEIGNEMENTS INCLUS AU DOSSIER, EN QUOI LE CISSS/CIUSSS SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À LA VÉRACITÉ DE CELLE-CI.

Il me semble que ce ne serait pas sorcier de trouver une petite phrase comme celle-là, dans des termes juridiques exacts et reconnus. Ceci éviterait un lot de travail et des délais indéterminables et indéfinissables pour tous et chacun.

Comme vous le constatez, ON N'EST PAS SORTI DU BOIS!

NEW YORK OUVRE LES VALVES…

L'état de New York a approuvé une loi pour l'ouverture des dossiers d'adoption à 140 contre 6. Le Sénat a approuvé cette nouvelle législation la même journée à 56 contre 6.

Les parents adoptifs, d'origine et les personnes confiées à l'adoption auront maintenant accès à leur dossier, incluant le certificat de naissance d'origine. Si le Gouverneur approuve le tout, la loi sera en vigueur à compter du 15 janvier 2020.

Il n'est jamais trop tard pour faire la bonne chose!

SÉMINAIRE SUR LA RECHERCHE DES ORIGINES

Secrétariat à l'adoption internationale Québec

Le Secrétariat à l'adoption internationale tenait un séminaire sur la recherche des origines, les 27, 28 et 29 mai dernier à Montréal. Le Mouvement Retrouvailles a participé à ce séminaire des plus intéressants, auquel participaient plus de 200 participants de tous les coins du monde. D'excellents conférenciers, tant du Québec que d'ailleurs, de vibrants témoignages, des échanges fructueux et une excellente organisation ont fait de ce séminaire une expérience hors du commun.

Tous ont pu échanger entre eux, apprendre des expériences vécues ailleurs, connaitre le fonctionnement de différentes associations et de différentes législations au niveau mondial. Que l'on soit adopté au Québec ou ailleurs dans le monde, la base demeure la même, la quête est quasi identique, les besoins de la personne confiée à l'adoption sont similaires d'un endroit à l'autre. Ces trois journées ont été bien remplies, tout fonctionnait au quart de tour et tous semblent être repartis très satisfaits.

À noter que le Mouvement Retrouvailles présentait son organisme sans but lucratif lors d'un après-midi destiné aux organismes reliés avec l'adoption, le postadoption et les retrouvailles.

Nous pouvons lever notre chapeau aux organisateur(trice)s de cet événement. Bravo!

CONGRÈS DE L'ACFAS – Enjeux de la Loi 113

Du 27 au 31 mai, à l'Université du Québec en Outaouais, à Gatineau, se tenait le 87e Congrès de l'ACFAS (Association francophone pour le savoir; anciennement l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences). Le 30 mai se tenait une journée de conférences spécifiquement sur les enjeux de la Loi 113 au Québec.

Quelques conférences ont été présentées par des chercheurs et professionnels dans le domaine, tout aussi intéressant les uns que les autres. Caroline Fortin, du Mouvement Retrouvailles, a présenté, quant à elle, les enjeux et préoccupations à la suite de la mise en vigueur de la Loi 113 en juin 2018. Différents intervenant(e)s du domaine étaient présents, tant au niveau des CISSS, des associations, des étudiants, des chercheurs, etc.

Une autre très belle organisation d'où les participants sont ressortis satisfaits.

COFAQ (Confédération des organismes familiaux du Québec

Un groupe de dialogue a été formé, réunissant quelques organisations œuvrant dans le monde de l'adoption, du postadoption et des retrouvailles, grâce à la participation financière de la Fondation Lucie et André Chagnon. Ce groupe travaille à une planification stratégique sur les besoins de services en adoption, en postadoption, sur le portail adoptionquebec.ca (ressources pour les familles adoptives) ou encore la loi 113 (retrouvailles).

Ce groupe se veut le reflet de l'ensemble des organismes auprès, notamment, des instances gouvernementales. D'ailleurs, deux rencontres ont déjà été effectuées avec un ou deux représentants des groupes concernées. Trois représentantes du groupe ont été reçues à la Table des DPJ en juin dernier afin de faire la présentation de ce regroupement et des organismes qu'il représente. L'union fait la force!

Dîner-rencontre – Histoire des crèches au Québec

Le samedi 6 juillet, avait lieu au restaurant Cosmos du boulevard Laurier à Québec, une rencontre organisée par les responsables du site « L'Histoire des crèches au Québec », à laquelle participaient 27 personnes, dont quelques-unes du Mouvement Retrouvailles de la région de Québec. Une très belle rencontre remplie de beaux échanges et de beaux témoignages.

Article tiré de La Presse, rédigé par Philippe Teisceira-Lessard, paru le 29 juin

Parents biologiques: le resserrement des critères de divulgation sème la colère

Depuis le 25 juin, des milliers de dossiers de personnes adoptées doivent être réexaminés : sur le conseil de ses avocats, Québec a décidé de ne rendre disponibles que les informations inscrites dans un document officiel, soit un certificat ou un acte de naissance. PHOTO OLIVIER JEAN, ARCHIVES LA PRESSE

Québec vient de resserrer les critères de divulgation de l'identité des parents biologiques à leurs enfants donnés en adoption, au grand dam de l'association qui représente les dizaines de milliers de personnes attendant toujours une réponse.

Le guichet unique créé par le gouvernement il y a un an, avec l'entrée en vigueur de la loi qui empêche les parents biologiques d'emporter leur secret dans la tombe, est toujours submergé par les demandes.

Et leurs auteurs devront s'armer de patience.

Depuis le 25 juin, des milliers de dossiers en traitement doivent être réexaminés : sur le conseil de ses avocats, Québec a décidé de ne rendre disponibles que les informations inscrites dans un document officiel, soit un certificat ou un acte de naissance. Rien d'autre. Auparavant, les critères appliqués étaient plus larges.

« Comme les recherches effectuées lors de la dernière année n'ont pas été effectuées en tenant compte de cette orientation, une nouvelle analyse doit être effectuée dans votre dossier afin de déterminer la provenance des informations que nous détenons », a écrit une fonctionnaire à une adoptée, dans un courriel dont *La Presse* a pu confirmer l'authenticité.

« Ainsi, chaque nom doit être examiné à nouveau. Cette orientation est applicable à l'ensemble du réseau à travers le Québec. Elle touche au-dessus de 22 000 demandes au sein de notre équipe. »

« Carrément ridicule »

Pour la présidente du Mouvement Retrouvailles, Caroline Fortin, c'est la goutte qui fait déborder le vase. « C'est carrément ridicule, a-t-elle déploré en entrevue téléphonique. Ça resserre énormément le processus, ça va apporter des délais épouvantables pour n'arriver à aucun résultat. »

Un an après l'ouverture du guichet unique, lié à l'entrée en vigueur d'une loi pour laquelle le Mouvement Retrouvailles avait milité, Mme Fortin se dit profondément déçue.

« C'est désolant parce que tout le monde était content de cette nouvelle loi, mais après un an, plusieurs ne l'auront pas. C'est vraiment très, très, très regrettable. »
- Caroline Fortin, du Mouvement Retrouvailles

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a défendu ses nouvelles instructions.
« En aucun cas le MSSS ne veut restreindre les informations qui sont révélées aux adoptés, mais bien s'assurer que c'est la bonne information qui est transmise », a indiqué Noémie Vanheuverzwijn, porte-parole de l'organisation.

« Dans plusieurs dossiers d'adoption, le nom du parent est mentionné, mais n'est pas confirmé officiellement. Il n'est alors pas possible d'établir avec certitude qu'il s'agit du parent de la personne adoptée. Dans de telles circonstances, la loi ne nous permet pas de divulguer l'identité du parent. Cette mesure permet d'éviter de commettre des erreurs et de prévenir des situations malheureuses. »

Ce changement survient après que des erreurs dans l'information transmise ont été commises, a admis le Ministère. « C'est arrivé de façon exceptionnelle dans la dernière année, mais ces situations ont été corrigées par la suite, a précisé Mme Vanheuverzwijn. Cela vient donc confirmer l'importance de s'assurer de donner une information juste et validée. »
Caroline Fortin, du Mouvement Retrouvailles, préférerait que le gouvernement dise aux personnes adoptées qu'il ne peut garantir à 100 % la validité de l'information, plutôt que de fermer les vannes.

28 500 demandes en attente

La loi qui facilite l'obtention de l'identité des parents biologiques pour les personnes adoptées a été votée en juin 2017. Elle est entrée en vigueur un an plus tard, en juin 2018. Les enfants adoptés dont les parents biologiques sont morts peuvent demander à connaître leurs origines.
Les parents biologiques toujours vivants (et qui ne souhaitaient pas que leur enfant donné en adoption puisse les retrouver) avaient un an, du 16 juin 2018 au 16 juin 2019, pour s'inscrire sur une liste d'exclusion. S'ils ne se sont pas manifestés, leur identité pourra être dévoilée à leur enfant.
En date du 24 juin 2019, le guichet unique avait reçu 41 000 demandes. Il en a traité « environ 12 500 » et doit encore en traiter plus du double, soit « environ 28 500 », a indiqué le Ministère.

Article tiré du journal « Le Quotidien », rédigé par Samuel Duchaine.

Rencontre inattendue avec une sœur retracée à 80 ans

Tout le monde aime le sentiment de retrouver des proches après un bon moment sans les avoir vus. Imaginez un instant rencontrer votre frère ou votre sœur pour la première fois à 80 ans. Incroyable, n'est-ce pas ? C'est ce qui est arrivé à Jacqueline Moisan (née Dion), qui a rencontré, pour la première fois, sa sœur Nicole Dion et son frère Sylvain Tremblay (né Dion).

C'est en autobus en provenance de Québec que Jacqueline, 80 ans, est débarquée, samedi en fin de journée, à Saguenay, attendue à la gare par son frère Sylvain, 78 ans, qu'elle n'avait encore jamais vu. Après les présentations formelles, ils se sont rendus chez Sylvain, au Camping les Gitans de Laterrière, où attendait Nicole, 71 ans, qui ne savait pas ce qu'elle était sur le point de vivre.
Le cœur rempli de fébrilité, Jacqueline, qui a aussi la jasette facile, se devait de raconter l'histoire à son chauffeur, alors qu'elle vivait peut-être la plus longue traversée de la Réserve faunique des Laurentides. Un chauffeur d'autobus sympathique qui n'en revenait pas de l'histoire de la famille Dion, Tremblay et Moisan.

Frère et sœurs, Nicole Dion, 71 ans, Sylvain Tremblay, 78 ans, et Jacqueline Moisan,80 ans, se sont retrouvés ensemble pour la première fois de leur vie.
LE QUOTIDIEN, MICHEL TREMBLAY

À sa sortie de l'autobus, Sylvain était là. Debout, attendant de découvrir qui était la femme avec laquelle il partageait tant de liens, mais si peu à la fois. Larmes, sourires, rires ; personne ne peut comprendre le sentiment qui les a habités lors du premier croisement de regards.
« Je l'appelais Madame, raconte Sylvain en riant du souvenir des premiers instants. Je me suis dit : "Bien voyons, qu'est-ce que je fais là, c'est ma sœur !" et j'ai tout de suite arrêté de l'appeler Madame. »

Les deux avaient tant de choses à se dire, mais une autre chose ne pouvait attendre.
Cet incontournable, c'était Nicole qui attendait patiemment le retour de Sylvain qui, pour elle, était parti chercher une amie qu'il connaissait depuis un temps.

De retour chez lui, Sylvain entre et présente à Nicole une femme qu'il a rencontrée et qui a des parents qui se nomment Simone et Claude Dion. Nicole fond en larmes. Après tant d'années, elle rencontre enfin sa sœur, qu'elle n'avait plus espoir de rencontrer un jour. « C'est magique, le

bonheur total », commente Nicole. Elle n'en revenait tout simplement pas que son frère lui ait fait le même coup qu'elle, 32 ans plus tard. « Je suis arrivée chez lui un jour, j'ai frappé et lui ai annoncé que j'étais sa sœur. Maintenant, c'est à lui de me le faire avec notre sœur. J'ai encore de la misère à le croire. »

Au lendemain de leur rencontre, les trois flottaient toujours sur un nuage. « Non, mais 80 ans, te rends-tu compte ? Je pense que c'est un record Guiness », dit Sylvain, avec son sourire habituel. Après une recherche du Quotidien, les plus vieilles retrouvailles trouvées sont celles d'un soldat américain et de son amoureuse française lors de la Deuxième Guerre mondiale qui, il y a quelques mois, se sont retrouvés 75 ans plus tard, lors des commémorations du 75e anniversaire du débarquement de Normandie.

À 71 ans et 80 ans, les sœurs biologiques Nicole et Jacqueline ont joué une première partie de pétanque ensemble.
LE QUOTIDIEN, MICHEL TREMBLAY

+

À LA MÊME ÉCOLE SANS LE SAVOIR QU'ELLES SONT SOEURS

Si, parfois, le monde est petit, dans certains cas, il est plus qu'énorme. Nicole et Jacqueline avaient fréquenté la même école au même moment, sans jamais savoir qu'elles étaient sœurs. « On était dans la même école, dans la même ville et on ne le savait pas. C'est incroyable », raconte Jacqueline, visiblement ébranlée par la situation.

Noël semble bien trop loin pour prévoir une rencontre de famille, mais Nicole a la volonté de réunir toute la famille dans les prochains mois. Elle souhaite que tous les enfants puissent rencontrer leurs cousins et cousines et que les petits enfants fassent de même. Sylvain n'était pas contre l'idée, mais lance à la blague que « cette fois, ce sera chez Nicole ».

Nicole et Jacqueline résident aujourd'hui toutes deux à Québec. Il sera donc possible pour les deux sœurs de se revoir au cours des prochaines années, chose qu'elles ont l'intention de faire.
Du côté de Sylvain, à la blague, il espère ne pas en rencontrer d'autres. « Ça fait plusieurs coups, là ! J'étais tout seul et là, j'ai une grande famille. Ça donne des cousins et des cousines à mes enfants ; la famille s'agrandit encore. » Il compte bien entretenir la relation avec ses sœurs malgré les quelque 200 kilomètres qui les séparent. Peut-être devra-t-il traverser la Réserve faunique des Laurentides plus souvent qu'autrefois.

Nicole et Jacqueline sont allées à la même école, au même moment durant leur enfance, sans savoir qu'elles étaient Soeurs.
LE QUOTIDIEN, MICHEL TREMBLAY
+

UNE RECHERCHE ENTAMÉE EN 1987
Quatre, c'est le nombre de bambins qu'ont eus Simone Daigle Dion et Claude Dion entre la fin des années 30 et le début des années 40. Ils se prénomment Jacqueline, Sylvain, Nicole et Jacques. Jacqueline et Sylvain sont nés avant le mariage de leurs parents, qui ont dû donner les enfants dès leur naissance. Les deux bébés se sont retrouvés dans des familles différentes, Jacqueline à Québec et Sylvain au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ils n'ont jamais eu conscience de l'existence de l'autre.

Après le mariage de Simone et de Claude, Nicole et Jacques ont vu le jour. Malheureusement, les deux ont aussi été donnés dans des familles d'accueil. Ces deux-là connaissaient leurs origines, savaient qu'ils n'étaient pas seuls, mais n'avaient aucun moyen de retrouver leurs aînés.

Les premières retrouvailles
En 1987, Nicole Dion a entamé ses recherches. C'est au bout de plusieurs mois de travail qu'elle a réussi à retrouver son frère biologique, Sylvain. Elle s'est présentée chez lui, a cogné à la porte et lui a annoncé qu'elle était sa sœur. Un choc pour Sylvain Tremblay, qui savait qu'il avait été adopté, mais qui ne savait absolument rien de ses liens de sang.

C'est comme ça que Sylvain Tremblay a retrouvé ses origines. Quelques jours plus tard, il a fait la connaissance de son frère Jacques, qui est malheureusement décédé depuis quelques années. Nicole savait aussi qu'elle avait une sœur aînée. Nicole, Sylvain et Jacques ont voulu retrouver la trace de Jacqueline, mais sans succès. Ils ont décidé d'abandonner leur quête. Des années sont passées et, des aveux de Nicole, l'espoir était perdu d'un jour rencontrer sa sœur. Elle n'y croyait plus. Plus les années avançaient, plus il semblait improbable de voir la famille être réunie pour la première fois. Un petit détail a échappé à Nicole : Jacqueline voulait elle aussi connaître ses racines.

Le petit coup de pouce
Le 16 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la loi 113. Le projet de loi propose de nouvelles règles quant à la communication de renseignements relatifs à l'adoption. Ces nouvelles règles permettent à l'adopté et à ses parents d'origine de connaître l'identité de l'autre ou de se contacter en l'absence d'un refus à la communication de l'identité ou d'un refus au contact.

Jacqueline a bondi sur l'occasion et a réussi à mettre la main sur le nom de sa mère. Cependant, les informations s'arrêtaient à un simple nom et à l'année du décès de Simone. Elle n'a pas réussi à

obtenir autre chose et a tenté par elle-même de trouver une piste. « J'ai commencé mes recherches et j'ai trouvé que le journal Le Soleil avait une banque de décès numérique, raconte Jacqueline. J'ai commencé à chercher jour par jour à partir du 1er janvier 1984. J'ai continué, février, mars, avril et là, le 4 avril, je vois le nom de ma mère. C'est là que j'ai trouvé le nom de Nicole et de Jacques. » Elle a poursuivi ses recherches avec le nom de sa sœur. Malheureusement, elle n'était pas en mesure de trouver des informations sur Nicole. Elle a ensuite essayé avec Jacques. Elle a découvert qu'il était décédé. Comme sa mère était décédée en 1984, Sylvain n'apparaissait pas dans les enfants de Simone, lui qui a été retrouvé en 1987 par Nicole.

Jacqueline s'est donc tournée vers la famille de la veuve de Jacques. Après des démarches auprès du centre funéraire, elle a réussi, grâce à la famille Cloutier et à Caroline Fortin, du Mouvement Retrouvailles, à mettre le grappin sur l'identité d'un deuxième frère dont elle n'avait pas connaissance de l'existence, Sylvain Tremblay.

C'est au téléphone qu'elle a finalement pris contact avec lui, à l'âge de 80 ans. Quelques conversations plus tard, Jacqueline prenait l'autobus en provenance de Québec dans le but de rencontrer son frère et sa sœur pour la toute première fois à Laterrière.

LE QUOTIDIEN, MICHEL TREMBLAY

Venez nous visiter en grand nombre sur notre page *(cliquez sur l'image et vous serez redirigé sur notre page)*

Suggestions de lecture ou autres

Vous avez des suggestions de lecture, de films, de documentaires et/ou d'activités, envoyez-nous les coordonnées par courrier électronique au : cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca et nous en prendrons bonne note.

EN FRANÇAIS - **La fille de Maggie** de *Joanna Goodman*, Éd. Guy Saint-Jean-2018

L'épopée déchirante d'une mère pour retrouver sa fille dans le Québec des années 1950. Les parents de Maggie, un commerçant anglophone des Cantons de l'Est et son épouse francophone, ont des ambitions pour leur fille aînée. Qu'elle s'amourache de Gabriel Phénix, un jeune fermier, est donc inacceptable. Qu'elle tombe enceinte à quinze ans? La honte. Sans autre forme de procès, Maggie est forcée de « reprendre le droit chemin » et d'abandonner cette petite Élodie qu'elle adorait avant même de la connaître.

À l'institut psychiatrique où elle se retrouve, Élodie est soumise, comme des milliers d'orphelins de Duplessis, à une existence tragique. Invisible et abandonnée de tous, elle parvient, à force de détermination et de résilience, à endurer les horribles sévices qui lui sont infligés. Enfin libérée à l'âge de dix-sept ans, elle est projetée sans repères dans un monde inconnu et terrifiant.

Au fil des ans, les destinées de Maggie et d'Élodie s'entrecroisent sans se toucher. Maggie, qui a épousé un homme plus convenable, n'a jamais oublié sa fille; aussi, lorsque l'occasion se présente de renouer avec Gabriel, le passé la rattrape brutalement. Elle doit à tout prix retrouver son enfant et laisser éclater l'horrible vérité qui leur a volé, à toutes les deux, la vie qu'elles auraient dû vivre.
Un roman profondément touchant qui prouve combien les liens du sang et de l'amour sont indestructibles.

Les secrets du pensionnat de *Joanna Goodman*, Éd. Guy Saint-Jean-2019

Un roman palpitant ayant pour théâtre un internat prestigieux aux abords du lac Léman, en Suisse. Un endroit d'exception où les secrets, les mensonges et les circonstances nébuleuses d'un terrible accident refont douloureusement surface…

Par un soir de printemps en 1998, la belle Cressida Strauss, aimée et appréciée de tous, fait une chute mortelle du quatrième étage du Lycée international suisse. Afin d'étouffer l'affaire et de protéger la réputation du collège, les enquêteurs confirment la thèse de l'accident. Mais qu'en est-il au juste ? Tentative de suicide ? De meurtre ?

Vingt ans plus tard, ces questions continuent de hanter Kersti, la meilleure amie de Cressida. Devenue auteure à succès, elle se demande encore pourquoi sa camarade avait tant cherché à percer le mystère entourant le renvoi de certaines élèves à cette époque. Profitant d'une invitation à la cérémonie du centième anniversaire du Lycée, Kersti fouille, questionne et creuse… Qui aurait cru que cette affaire la lierait aussi intimement au destin de Cressida ?

Période de vacances estivales

Le siège social sera fermé du 29 juillet au 19 août pour une pause estivale, cela dit, bien méritée.

Si vous nous appelez, n'hésitez pas à nous laisser un message et nous vous rappellerons dès notre retour. Nous tenons à vous rappeler qu'il est important de bien laisser vos coordonnées téléphoniques lors de votre appel. Certains appels pourront être retournés le soir et/ou au cours de la fin de semaine.

Vous pouvez également nous contacter par courrier électronique (cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca) ou par la poste régulière à l'adresse suivante :

Mouvement Retrouvailles – adopté(e)s – non adopté(e)s – parents
Casier postal 47002
Lévis (Québec) G6Z 2L3

Cependant, nos bénévoles régionaux sont là pour vous aider. N'hésitez pas à contacter les responsables de région pour obtenir des informations :

- Québec/Portneuf/Beauce/KRTB/Bas St-Laurent/Gaspésie-Les Îles : 418-990-2799
- Estrie/Frontenac : 418-335-9522
- Montérégie/Montréal/Mauricie/Lanaudière/Laurentides/Laval : 450-678-5975
- Saguenay/Lac St-Jean/Chibougamau/Chapais/Côte-Nord : 418-673-7334

Nous vous rappelons que vous êtes invités à visiter notre site Internet (www.mouvement-retrouvailles.qc.ca) et notre page Facebook régulièrement. Le Portail Santé Mieux-être du gouvernement du Québec pour les détails concernant la loi 113.

Présidente : Caroline Fortin – cfortin@mouvement-retrouvailles.qc.ca
Vice-présidente : Réjane Genest
Trésorier : André-Georges Toupin
Relationniste : Lise Émond
Secrétaire : Lucille Gosselin

Prochaines activités régionales

Région de Québec / Portneuf / Chaudière-Appalaches / KRTB / Bas St-Laurent / Gaspésie/Les Îles

Café-rencontre (Début de saison)
Le lundi, 9 septembre 2019, 19h00

Informations générales
Discussions ad-lib

NOUVEL ENDROIT
Maison des entreprises du cœur
2120, rue Boivin
Québec G1V 1N7
(Stationnement facile à l'arrière ou dans la rue)

Pour plus de renseignements : 418 990 2799

Toujours vérifier sur le site Internet pour tout changement de dernière minute.

« Prochaine parution – Août 2019 »

Région Montérégie / Mauricie, Bois-Francs / Montréal / Laval / Laurentides / Lanaudière

Café-rencontre
Le vendredi, 4 octobre 2019, 19h00

Centre Pierre & Bernard Lucas
2060, rue Holmes
St-Hubert

Pour plus de renseignements : 450 678 5975

Région Saguenay / Lac St-Jean / Chibougamau / Côte-Nord

Dates et endroits à confirmer
Surveillez notre site Internet

Pour plus de renseignements : 418 673 7334

Région Frontenac/Estrie

Café-rencontre
Dates et endroits à confirmer
Surveillez notre site Internet

Pour plus de renseignements : 418 335 9522